cpas de Liège

POUR PLUS D'INFOS
CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET
OU SCANNEZ CE QR CODE

VOUS PERDEZ VOTRE DROIT AU CHÔMAGE EN 2026 ?

Le CPAS de Liège répond à vos questions

L'ESSENTIEL, EXPLIQUÉ EN 4 POINTS :

SUITE À LA RÉFORME, VOUS N'AVEZ PLUS DE REVENU ?

Le CPAS de Liège pourra **analyser votre situation** et déterminer si oui ou non vous pouvez être aidé financièrement.

En effet, cette aide n'est pas inconditionnelle !

QUI PEUT ÊTRE AIDÉ ?

Toutes les personnes qui **résident à Liège** et qui ne disposent **pas de ressources suffisantes** pour subvenir à leurs besoins essentiels.

QUAND INTRODUIRE UNE DEMANDE ?

Vous pouvez introduire votre demande **dans les 15 jours précédant la fin effective** de vos allocations de chômage, exemple :

- Fin des allocations le 28 février 2026 → **demande possible** dès le 16 février 2026
- Fin des allocations le 31 mars 2026 → **demande possible** dès le 16 mars 2026

OÙ SE PRÉSENTER ?

À l'Espace Monulphe : Rue Monulphe 3 à 4000 Liège

- Soit le matin : **à 9h00 précises**
- Soit l'après-midi : **à 13h00 précises**

Informations sur : www.cpasdeliege.be • reforme.chomage@cpasdeliege.be

ER : CPAS de Liège - Place Saint Jacques 13, 4000 Liège - Février 2026